

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Prix de l'abonnement

Édition quotidienne, par an..... \$3.00
Édition hebdomadaire, par an..... 1.00
Invariablement payable d'avance.
On peut aussi s'abonner pour six mois
ou pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF: HECTOR FABRE

Prix des Annonces

Six lignes, première insertion..... \$0.50
Chaque insertion subséquente..... 0.125
Chaque ligne en sus, première ins. 0.04
Chaque ins. subséquente, p. ligne.. 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT
DU 22 NOVEMBRE 1882.

LE MOULIN ROUGE

DEUXIÈME PARTIE

LA MAISON MAUDITE.

(Suite.)

— Mon Dieu ! balbutia-t-il, est-ce possible ? Oh ! mon seul parent !... mon oncle bien-aimé !

Et de grosses larmes inondèrent ses joues... Voici quelle était la lettre dont le début produisait sur Hector une si pénible impression :

« Monsieur le comte,

« C'est avec un désespoir véritable que je prends la plume, connaissant le cœur de monsieur le comte et sachant combien il souffrira du coup inattendu qui va le frapper, car hélas ! il n'est que trop probable que monsieur le comte ne reverra plus vivant son excellent oncle, mon honoré maître.

« Monsieur le comte n'ignore pas que depuis plus de quarante ans j'appartiens à la maison de M. le vicomte de Reilly, à la personne duquel j'ai eu l'honneur d'être attaché dès ma jeunesse, en qualité de second valet de chambre d'abord, puis de premier, et avec le titre et les prérogatives d'intendant, et investi de toute la confiance de son maître, confiance que j'ai justifiée de mon mieux... M. le vicomte daignait souvent s'entretenir avec moi, son humble serviteur, des choses qui l'intéressaient, et l'espoir du prochain mariage de monsieur le comte l'intéressait plus que toutes les autres.

« M. le vicomte, mon maître, avait été souffrant, monsieur le comte le sait bien, mais il s'était complètement rétabli et ses forces revenaient si parfaitement que j'en tirais le meilleur espoir d'une longue prolongation de sa vie dont il faisait un si digne usage.

« Il y a quatre jours, sur le soir, M. le vicomte reçut de Paris deux lettres qui avaient eu du retard en route... l'une de ces lettres était de monsieur le comte...

« Après les avoir lues, mon honoré maître parut très joyeux et daigna me dire :

« Raimbaud, je reçois de bonnes nouvelles... des nouvelles qui rajeunissent de vingt ans ! Je suis au comble de mes vœux ! Mon cher neveu, le comte Hector de Rieux, n'attend plus que moi pour son mariage, et, morbleu !... je me veux pas le faire attendre longtemps !

« Je me permis de demander :

« Est-ce que monsieur le vicomte se propose d'aller à Paris ?

« Oui, certes, j'y veux aller ! me répondit mon excellent maître, et je t'amené avec moi ! Le voyage est long et je suis vieux, mais, bah !... je te répète que je me sens tout rajeuni et je suis certain que j'arriverai à bon port...

« L'allégresse transportait M. le vicomte, il se frotta les mains, et il ajouta :

« Nous partirons dans deux jours, mon brave Raimbaud... veille à ce que la chaise de voyage soit en bon état, et fais graisser les roues... dirige mon valet de chambre, qui est un peu neuf, et qu'il s'occupe des bagages sous ta direction... enfin donne l'ordre de commander les chevaux de poste pour après demain à midi. Je vais répondre tout de suite à mon neveu... Ah ! le cher enfant, qu'il me tarde de le presser contre mon cœur, et d'embrasser aussi sa charmante fiancée !

« M. le vicomte s'assit à son bureau, il prit une belle feuille de papier et une plume, mais au moment de commencer il se ravisa.

« Ma lettre ne peut plus partir aujourd'hui, dit-il, j'écrirai demain...

« Le lendemain, M. le vicomte déjeuna de bon appétit et en sortant

de table demanda sa canne et son chapeau.

« Je vais faire un tour dans le parc... me dit-il, j'écrirai en rentrant... accompagne-moi...

« Je m'empressai de lui obéir.

« Mon excellent maître marchait d'une façon lente et dégagée et sifflait entre ses dents un petit air joyeux du temps de sa jeunesse.

« J'avais peine à le suivre, quoique je sois son cadet de plus de dix ans, et je pensais en mon particulier :

« Le digne seigneur dépassera très certainement la centaine !... que le bon Dieu en soit béni !

« Au bout d'un quart d'heure, M. le vicomte ralentit le pas et se tourna de mon côté...

« Sa figure me parut si changée qu'une grande frayeur s'empara de mon esprit...

« Raimbaud, murmura-t-il d'une voix sourde, la terre tremble... soutiens-moi...

« Et il chancelait tout en parlant...

« Je me précipitai, et je regus mon maître dans mes bras en m'écriant :

« M. le vicomte, au nom du ciel, qu'avez-vous ?

« Je ne reçus aucune réponse.

« Mon pauvre cher et excellent maître venait de perdre connaissance...

Arrivé en cet endroit, Hector fut obligé d'interrompre sa triste lecture.

Les larmes obscurcissaient ses yeux. Enfin, au bout de quelques secondes, il dompta son émotion et il continua :

« Nous étions en ce moment trop loin du château, M. le vicomte et moi, pour qu'il me fût possible d'appeler au secours avec quelque chance d'être entendu, et d'un autre côté je ne voulais pas abandonner mon maître, ne fût-ce que pendant une minute, dans l'état où il se trouvait...

« Le bon Dieu me vint en aide visiblement... il me donna la force de porter M. le vicomte jusqu'à l'habitation, chose dont je me serais cru tout à fait incapable. Je déshabillai mon excellent maître, je le couchai dans son lit, puis je donnai l'alarme aux valets et j'envoyai en toute hâte chercher un médecin...

« Le docteur nese fit point attendre, il hocha la tête avec une inquiétude manifeste, et pratiqua une saignée abondante...

« L'effet de cette saignée fut presque immédiat, et j'eus un instant de grand espoir en voyant mon excellent maître reprendre connaissance, ouvrir les yeux et tourner vers moi ses regards...

« Je saisis une de ses mains et je la couvris de baisers, en balbutiant : Comment se trouve monsieur le vicomte ?

« Hélas ! en ce moment il me sembla sentir mon cœur se briser dans ma poitrine... Les lèvres de mon maître s'agitèrent pour me répondre, mais aucun son ne sortit de sa bouche et son visage exprima l'angoisse la plus profonde et la plus douloureuse...

« Le médecin m'entraîna hors de la chambre, et me dit :

« La langue de M. de Reilly est paralysée... Je ne puis vous dissimuler que l'état du malade me semble désespéré... d'une heure à l'autre la paralysie peut gagner les organes essentiels, et tout sera fini...

« Deux jours se sont écoulés depuis lors sans amener de changements dans la situation de mon maître bien-aimé.

« Enfin, ce matin, M. le vicomte parut recouvrer quelques forces et me fit comprendre par signes qu'il voulait écrire...

« Je plaçai sur son lit un bureau portatif et je mis une plume dans sa main... cette main défaillante traça quelques mots à peine lisibles... je vins pourtant à bout de les déchiffrer... les voici : mon neveu... le comte de Rieux... le voir... et mourir...

« C'en était assez pour me faire comprendre la volonté suprême, le suprême désir de mon maître...

« C'est pour obéir à cette volonté que je vous écris, monsieur le comte,

et que je me permets de vous dire : Au nom du ciel hâtez-vous, et puisse Dieu, dans sa bonté, permettre que vous arriviez assez tôt pour recevoir le dernier souffle et le dernier baiser du noble vieillard qui vous appelle et qui vous attend...

Les formules habituelles du plus profond respect et du plus inaltérable dévouement terminaient cette lettre.

Nos lecteurs n'auront point peine à le comprendre, dans une nature comme celle d'Hector, il ne pouvait y avoir l'ombre d'une hésitation. A défaut de la tendresse profonde qu'il ressentait pour son oncle, le devoir seul aurait suffi grandement à dicter sa conduite...

Il essaya les larmes abondantes qui ruisselaient sur ses joues : il s'habilla rapidement : il prit le chemin de l'hôtel d'Hérouville et fit prévenir Tancrède qu'il le priait de vouloir bien le recevoir sur-le-champ malgré l'heure matinale.

XXIX

LE BIJOU PERDU.

Le marquis d'Hérouville, avons-nous besoin de le dire, ne fit point attendre le fiancé de Mathilde, et donna l'ordre de l'introduire à l'instant même.

Dès le premier regard, il fut péniblement frappé de la pâleur d'Hector, dont le visage défail et les yeux rouges et encore humides exprimaient une immense tristesse.

— Mon Dieu, mon cher enfant, qu'avez-vous donc ? s'écria-t-il, et quel malheur vous frappe ? Quelle mauvaise nouvelle tenez-vous à m'apprendre ?

— Lisez mon ami... répondit Hector en tendant à M. d'Hérouville la lettre du vieux valet de chambre.

Le marquis dévora cette lettre.

— Ah ! mon cher enfant, fit-il ensuite, personne mieux que moi ne comprend et ne partage votre douleur ! J'avais pour votre excellent oncle autant d'affection que de respect ! Je ne puis que vous répéter, comme le digne serviteur qui vous écrit : Partez bien vite, et faites le ciel que vous n'arriviez pas trop tard !

— Et Mathilde ?... balbutia le comte, Mathilde qu'il me faut quitter presque à la veille du jour où j'espérais la posséder pour jamais... Ne la verrai-je pas avant de m'éloigner d'elle ?

— Vous la verrez, mon enfant, répliqua Tancrède, et vous puiserez dans l'assurance de sa ferme et naïve tendresse le courage et la force dont vous avez besoin. Allez tout disposer pour le départ, envoyez chercher des chevaux et descendez de votre chaise de poste devant l'hôtel. Mathilde sera prévenue et prête à vous recevoir.

Deux heures après ce court entretien, Hector appuyait ses lèvres tremblantes sur le front rougissant de sa fiancée et remontait ensuite dans la voiture qui l'emportait vers les domaines du vicomte de Reilly. La semaine suivante, Tancrède recevait du jeune homme une lettre touchante. Le paralytique, en voyant arriver auprès de lui le lit de douleur où il s'éteignait, son neveu bien-aimé, avait ressenti une joie si vive que son corps moribond s'était vu en quelque sorte galvanisé... Il avait trouvé la force de soulever son bras roidi et d'appuyer sa main défaillante sur le front d'Hector, pour une bénédiction suprême. Ensuite il était retombé comme une masse inerte sans mouvement et sans connaissance. M. de Rieux, atterré, avait cru d'abord que le vieillard venait d'exhaler son dernier souffle. Il se trompait. Le médecin présent à cette crise s'était empressé de déclarer que le vicomte de Reilly vivait encore et que, selon toute apparence, sa lente agonie se prolongerait pendant quelques jours, peut-être même pendant quelques semaines. L'union d'Hector et de Mathilde se trouvait donc, par la force des choses, indéfiniment reculée.

(A continuer)

L'HUILE ST JACOB



LE GRAND REMÈDE ALLEMAND POUR RHUMATISME.

La Névralgie, Sciatique, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Esquinancie, l'Inflammation du Goutier, Engorgements, Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générales du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positive du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendue Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Médicines.

A. VOGELER & CIE.

Baltimore, Md., U. S. A.

Québec, 19 octobre 1882.—6m

CORSETS SUR MESURE.

93, rue St. Jean, Haute-Ville.

Tous les médecins sont unanimes à dire qu'un corset qui n'est pas adapté parfaitement à la taille d'une personne ne peut qu'être nuisible à la santé. Les dames désireuses de ne pas s'exposer à cadavreusement et conserver en même temps l'élégance et la souplesse de la taille, feront bien d'aller à l'adresse ci-dessus. On apportera toute l'attention possible à les satisfaire. Inutile de s'adresser à Paris. Québec, 13 octobre 1882.—3m

POELES SOURDS

Améliorés et patentés.

Je désire attirer l'attention de mes pratiques et du public en général sur ces Poèles qui ont donné satisfaction à tous ceux qui en ont eu jusqu'à présent. Une visite le prouvera aux personnes qui voudront bien les voir. Je puis donner des certificats de plusieurs personnes recommandables qui en ont acheté.

GEORGES BROUSSEAU,

Ferblantier,

No. 37 rue St. Paul,

22 sept 1882.—9a

MACHINES A VENDRE.

Roue hydraulique, gouverneur, pompe à vapeur 4 pouces de cylindre, engin à vapeur neuf de 12 pouces et de 6 forces, presse hydraulique avec pompes, injecteur à vapeur, huiles en cuivre, machine à fabriquer la pulpe de bois, pompes à rotation et à aubes, cuvettes en fer rondes et carrées.

J. & W. REID,

Rue St. Paul, Québec.

Québec, 26 octobre 1882.—1m

HOMÈRE DESPLATS,

278, RUE ST. JEAN,

PERRUQUIER - BARBIER.

Toutes parures en cheveux faites sur commande et au plus bas prix.

Peignures de cheveux travaillées d'après de nouveaux procédés. Toutes personnes nous confiant de l'ouvrage peuvent le réclamer après 24 heures d'avis. Pour l'avantage des personnes de la campagne, nous leur faisons parvenir leurs effets par la poste.

N'oubliez pas le lait de Jasmin, cette fameuse préparation qui remplace la poudre et le vinaigre de toilette. Prix 25 cents la bouteille.

Pour l'information du public, disons que nous occupons l'ancienne boutique de M. V. DesPlats, non pas dans un but d'hostilité, car le soleil luit pour tout le monde.

Québec, 3 novembre 1882.—15j

Chaussures françaises

JOS. GILBERT,

CORDONNIER,

RUE ST. JEAN, No. 296 et 298.

A l'honneur d'informer ses pratiques, le public en général et surtout les dames, qu'il vient de recevoir directement de Paris, de la manufacture Pinet, des chaussures françaises telles que bottines boutonnées, en chevreau, souliers décollés, en chevreau noir et bronzé, souliers en satin noir et blanc.

Aussi chaussures françaises pour Messieurs. Il profite de cette occasion pour annoncer qu'il a un assortiment complet de chaussures en cuir et de caques en caoutchouc les plus nouvelles de la manufacture de Montréal.

Aussi caques pour chaussures à bouts pointus, dernière mode.

LE TOUT A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.

N. B. Tous les ordres qu'on voudra bien lui confier seront remplis avec toute la ponctualité possible.

Ouvriers demandés.

On demande immédiatement plusieurs ouvriers pour l'ouvrage cousu, pour dames et messieurs. Il faut que ces ouvriers, bien entendus, soient capables de faire l'ouvrage de première qualité.

JOS. GILBERT.

Québec, 4 novembre 1882.

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

ET DES

TRAVAUX PUBLICS.

DES SOUMISSIONS pour la construction du PALAIS LEGISLATIF, à Québec, seront reçues jusqu'au 1er DECEMBRE, inclusivement. Les plans et devis sont actuellement visibles à ce bureau.

Par ordre,

ERNEST GAGNON,

Secrétaire.

Pas de reproduction sans un ordre écrit.

Québec, 3 novembre 1882.—20f

A L'ENSEIGNE DU LOUP.

Deuxième CONSIGNATION

DE

PEAUX de BUFFLE

A VENDRE EN

GROS ET EN DETAIL.

ALF. L. G. DUGAL,

31 RUE SOUS-LE-FORT,

BASSE-VILLE.

Québec, 14 novembre 1882.

VOICI L'HIVER.

L'hiver arrive à grands pas, et avec l'hiver arrivent les maladies de poitrine, telles que : asthme, bronchite, rhume, oppression, toux, consommation, grippe, dyptérie, croup, etc.

De tous les remèdes connus, le Sotherion est proclamé par tous ceux qui en ont fait usage, comme le remède le plus puissant, le plus simple dans son emploi, et le plus rapide dans ses effets, pour combattre victorieusement ces terribles maladies. Il est ordonné par les meilleurs médecins.

En vente dans toutes les pharmacies.

Québec, 20 octobre 1882.—1mp

ANNONCES NOUVELLES.

Vente à bas prix.—Gleiver, Fry & Co.
Meubles et effets à bon marché.—Nap. Arsenault.
Le grand cancan mensuel de meubles élégants.—Oct. Lemieux & Co.
Une bonne affaire.—D. Drolet.
Deuxième consignation de Peaux de Buffle.—Alf. L. G. Dugal.
Ligne Allan—Allans, Rae & Co. Agents.
Meubles très élégants, fournitures de maison.—Oct. Lemieux & Co.
Chaussures françaises.—Jos. Gilbert.
Automne 1882—Fyfe & Leitch.

QUEBEC.

MERCREDI, 22 NOVEMBRE.

OTTAWA ET MANITOBA.

Cette bonne province de Manitoba est dans le désarroi en ce moment. Lancée comme un boulet dans la voie du progrès, la voilà tout à coup entortillée dans un tricot qu'elle avait bien monté. Que l'on s'imagine une petite locomotive marchant à toute vitesse et se rencontrant avec un engin, gros calibre, qui, lui aussi, va toute vitesse. On devine le sort de la petite locomotive.

La province de Manitoba avait, à sa dernière session, émis des lettres-patentes en faveur de plusieurs compagnies de chemins de fer provinciaux. C'était légitime, mais absolument illégal.

On sait que le Pacifique a un monopole de vingt ans. Or les chemins de fer incorporés par la législature de Manitoba, empiétaient sur les privilèges du syndicat du Pacifique.

Le syndicat s'est plaint au gouvernement fédéral que, au mépris des engagements acceptés et signés de part et d'autre, on lui faisait dans le Nord-Ouest une concurrence fort dangereuse pour ses intérêts.

Le gouvernement fédéral a, après examen de la situation, désavoué les actes d'incorporation des chemins de fer de Manitoba tout en regrettant, nous le croyons bien, d'être obligé d'en venir à cette extrémité.

On comprend la mauvaise humeur des intéressés.

On peut s'imaginer aussi avec quelle joie la presse grit-réformiste-libérale a sauté à deux mains sur le morceau, et exploite la chose contre le gouvernement fédéral.

A-t-on jamais vu pareille imprudence, disent-ils, quelque chose de plus injuste ! Donner un monopole de vingt ans ; enlever à une province la jouissance de son autonomie, ruiner des compagnies industrielles, faire souffrir ce pauvre peuple ! Ah ! sir John, sir Leonard, et vous sir Charles, vous aurez un terrible compte à rendre devant les hommes, puis devant Dieu !

On comprend que s'il fallait analyser toutes les jérémiades que l'on fait entendre, nous n'en finirions pas.

La législature du Manitoba a été convoquée pour le mois de décembre, afin d'aviser au parti le plus sage à suivre.

Le gouvernement fédéral domine naturellement toutes les législatures provinciales. Il est chargé de l'interprétation et de l'application de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Cet acte lui donne le pouvoir de désavouer tout acte législatif ultra vires d'une province.

Dans le cas de la province de Manitoba, il n'a fait qu'exercer un acte d'autorité qu'il tient de la constitution elle-même. Il en est déjà arrivé autant de la province de Québec ; mais ici personne n'a songé à faire une révolution.

Voilà pour le côté légal. Voyons maintenant si la conduite du gouvernement est juste.

Le gouvernement avait en 1878 le chemin de fer du Pacifique sur les bras, et le pays n'était pas assez riche pour en achever la construction. Sir John passa en Europe, et en un tour de main organisa un syndicat de capitalistes qui consentirent à exécuter l'entreprise, mais moyennant certaines conditions ; parmi lesquelles le mono-

pole de vingt ans. C'était à prendre ou à laisser. Sir John accepta. Et nous nous demandons quel est le grand homme parmi les libéraux qui eut fait autrement et eut fait mieux. L'affaire arrangée par sir John fut sanctionnée par le parlement.

Le syndicat s'est mis à la besogne, et on peut lui rendre ce témoignage qu'il n'a pas hésité sur les déboursés ni languie à l'ouvrage. Jamais dans l'histoire de la construction de chemins de fer on a marché avec pareille vitesse.

Les capitalistes qui jettent l'argent à pleines mains dans l'entreprise, ont dû veiller de près à leurs intérêts et se mettre en garde contre toute d'entreprises rivales, fort légitimes, du reste, mais qui leur auraient considérablement nui dans la construction et l'exploitation temporaire du chemin.

Le chemin de fer du Pacifique a été jusqu'ici un facteur de première classe dans le développement de Manitoba et du Nord-Ouest en général. Les Manitobains devraient le comprendre. Supposons pour un instant que le chemin de fer du Pacifique n'existerait pas. Manitoba avec toutes ses ressources serait aujourd'hui encore comme ici au nord notre Saguenay. On n'y entendrait pas mot des entreprises de chemins de fer qui ont surgi dans cette province depuis plus de deux ans, entreprises auxquelles le Pacifique seul a donné naissance. Nous comprenons fort bien les ambitions et la mauvaise humeur des Manitobains en ce moment, elles sont légitimes, mais tout à fait inopportunes.

Pour le moment, ce que les Manitobains en général devraient faire, c'est de chanter la gloire et les bienfaits du Pacifique, de comprendre que pour l'avoir il a fallu de part et d'autre des sacrifices, et des conditions particulières que le gouvernement s'est engagé au nom du pays à faire respecter, et d'ajourner à un jour plus favorable leurs excellentes entreprises de voies ferrées.

INFORMATIONS.

—Le gouvernement fédéral a réglé la réclamation de M. J. L. Légaré, de la Montagne de Bois, dans le territoire du Nord-Ouest, en lui envoyant les \$2,000 qu'il demandait comme remboursements d'argent dépensés pour faire retourner Sitting Bull et les gens de sa tribu aux Etats-Unis.

—Une députation de Montréal va se rendre bientôt à Ottawa pour obtenir du gouvernement que les canaux canadiens soient ouverts librement à la navigation.

—Les abattoirs du quartier est de Montréal ont été affermés à M. J. R. Lingham, marchand de bestiaux, pour \$15,000 par année.

—M. Bentley, agent général de la ligne française des steamers du Havre, est parti pour la France, afin d'envoyer des émigrants au Canada le printemps prochain.

—Les travaux des usines du chemin de fer du Pacifique à Montréal marchent rapidement. Les usines emploieront de 1,500 à 2,000 ouvriers.

TELEGRAPHIE GENERALE

Paris, 21.—On mande de Paris, que M. Thomson, préfet de la Loire, va être nommé gouverneur de la Cochinchine, en remplacement de M. Le Myre de Villers, dont la démission est acceptée. M. Charles Thomson, âgé de 38 ans, est un ancien journaliste de l'Algérie. L'ambassadeur italien à Paris a reçu pour instructions de son gouvernement d'insister pour un règlement amical de la question tunisienne.

Le jeune prince de Polignac a mis le feu dans les appartements de son père, à Paris. Il semble avoir eu pour but d'exposer la trahison dont sa mère a été victime. Elle était née en Amérique et avait épousé le prince de Polignac à Valenciennes. Elle était avec lui en Amérique pendant la guerre civile, mais elle y est retournée et a demeuré avec la princesse douairière. Le prince, à son retour, a répudié la cérémonie religieuse et s'est remarié. La première femme prétend maintenant que son fils a voulu seulement faire l'opinion publique juge entre elle et le prince de Polignac. Celui-ci refuse de porter plainte et a quitté Paris.

Les ruines des Tuileries seront vendues à l'enchère, le 4 décembre, et la mise à prix sera de 10,000 francs.

La Chambre des députés a ratifié à l'unanimité les traités conclus par M. de Brazza avec les peuplades du Congo. A ce sujet, M. Duclerc a donné lecture du traité de 1836 avec le Portugal. Le président du conseil a dit que ce traité assurait tous les droits de la France. Il a ajouté que le gouvernement demanderait bientôt un crédit de 200,000 francs pour l'expédition de M. de Brazza, afin de permettre à celui-ci d'établir dans les nouvelles possessions de la France, douze postes scientifiques, commerciaux et sanitaires.

Un membre de l'Internationale nommé Bernard, a été arrêté aujourd'hui comme étant impliqué dans les démonstrations anarchistes de Lyon.

Londres, 27.—Dans la Chambre des communes, M. Gladstone, répondant à une interpellation de M. Forster, a dit que le gouvernement désirait s'occuper de la suppression du commerce des esclaves en Egypte et que sa première dépêche à lord Dufferin, depuis son arrivée au Caire, avait rapport à cette question.

M. Courtney, secrétaire du trésor, a informé M. Parnell que jusqu'aujourd'hui, il y a eu 625 demandes d'emprunts faites par les fermiers, en vertu du bill des terres, pour des améliorations à leurs bâtiments ; 310 ont été accordées, 210 étaient inadmissibles, et le reste est sous considération.

M. Gladstone, en réponse à M. Parnell, a déclaré que le gouvernement ne se propose pas, pour le présent, de faire des amendements au bill concernant les arrérages des rentes.

M. Trevelyan, en réponse à M. O'Donnell, a dit que les demandes faites en vertu du bill sur les arrérages de rentes, étaient de 14,167. Les commissaires des terres espèrent régler avant le 30 courant toutes les causes inscrites avant le 25.

Lady Florence Dixie écrit que si la ligue agraire ne distribue pas le surplus de \$32,000 des fonds de la ligue pour diminuer la détresse en Irlande, elle sera coupable de détournements de fonds et responsable de la mort de centaines de personnes.

Le nommé Brookshaw, accusé d'avoir adressé une lettre de menaces au Prince de Galles, a été condamné à dix ans de servitude pénale.

L'amiral Seymour et le général Wolseley ont été gazettés comme pairs du Royaume-Uni.

Le Telegraph dit qu'il reçoit de Madagascar la nouvelle que les autorités françaises menacent de faire attaquer certains ports de l'île, si leurs conditions ne sont pas acceptées.

Windsor, 21.—370 décorations ont été décernées aujourd'hui aux troupes d'Egypte, y compris le contingent indien. Le Prince de Galles et presque tous les membres de la famille royale ont assisté à la cérémonie.

Lisbonne, 21.—Les journaux parlant du projet de loi soumis aux Chambres françaises, relativement aux traités de M. de Brazza, demandent au gouvernement de protéger les droits des Portugais en Afrique.

Berlin, 21.—Il y aura à Francfort le 6 décembre prochain, une assemblée de la société de colonisation allemande. Le but de la société est de promouvoir l'établissement de colonies allemandes, lesquelles, dans l'opinion des membres, sont les seules choses qui manquent à la grandeur et à la stabilité de l'Empire.

M. de Bismarck n'est pas encore entièrement de cette opinion, mais l'agitation populaire dans cette direction gagne rapidement du terrain.

Constantinople, 21.—La Porte se propose d'adresser une circulaire aux puissances pour attirer leur attention sur les armements du Monténégro.

Varsovie, 21.—Les étudiants de l'université de Varsovie, ont fait une manifestation contre les autorités.

AFFAIRES D'EGYPTE.

Londres, 21.—M. Broadley ne s'est pas retiré de la défense dans la cause des prisonniers rebelles du Caire. Il n'a fait que se retirer de la séance de la commission d'enquête samedi. Il a assisté à l'examen des témoins hier.

Les avocats d'Arabi déclarent que les prisonniers vont prouver que la Porte a approuvé leur conduite d'un bout à l'autre et que longtemps avant l'ouverture des hostilités, le Khédive était favorable au parti national, mais qu'après l'arrivée de Dervish Pacha en Egypte, il acquiesça à la résistance.

SINISTRE MARITIME.

16 PERSONNES NOYÉES.

Le steamer *Wearmouth*, parti de Québec pour Londres, vendredi soir, a fait naufrage, dans la nuit de dimanche à lundi, aux îles de la Magdeleine. La catastrophe est arrivée pendant une tempête de vent d'est et de neige.

La cargaison du vaisseau se composait de 13,893 madriers de pin, 26,302 madriers d'épinette, et 935 caisses de bois à allumettes.

L'équipage est demeuré au poste jusqu'à onze heures lundi, alors que le steamer a été séparé en quatre tronçons.

Le capitaine Evan Evans et quinze de ses hommes se sont noyés en essayant d'atteindre le rivage à la nage. Les survivants sont l'ingénieur en chef Hutchinson et les nommés McLachland, Townsend et Martin.

Le *Wearmouth* avait été construit en Angleterre, en 1880, spécialement pour le transport du charbon.

A TRAVERS LA VILLE.

SALLE DE MUSIQUE.—La fameuse troupe McDowell donnera des représentations à Québec, dans la semaine qui commence le 4 décembre.

BONNE PÊCHE.—M. Michel Lizotte, cultivateur, de St. Roch des Aulnaies, a pris dans ses fascines, cet automne, 2,680 anguilles.

TÉLÉPHONE.—La Compagnie de téléphone Bell a terminé hier la pose d'un câble téléphonique entre les deux rives du fleuve. Ce câble a été immergé à l'anse Victoria, et les communications par téléphone sont maintenant établies entre Québec, Lévis et Etchemin.

TRAIT D'HONNÉTÉ.—Dernièrement, un voyageur descendant d'Ottawa à Québec, perdit son portefeuille contenant des papiers de valeur, etc., à la gare de Calumet. On peut juger de sa surprise et de sa joie, en recevant à Québec son portefeuille que lui expédiait le chef de gare.

UNE MINE.—On mine en ce moment le roc dans un certain endroit de la Grande Allée. Il appert qu'hier après-midi, une mine qu'on allait faire partir n'avait pas été suffisamment recouverte, car lorsque l'explosion se produisit, un quartier de roc pesant une cinquantaine de livres, fut lancé à travers la rue et la palissade qui entoure une des résidences de la terrasse Clapham.

UN PERROQUET D'ESPRIT.—On rapporte qu'il est mort hier, à la résidence de Mme Bouchette, en cette ville, un perroquet dont les pareils sont rares. Il avait reçu une éducation soignée et faisait les délices de ceux qui l'approchaient, par sa bonne humeur et ses récitifs. Qui, ses récitifs, car il paraît qu'il disait fort bien des strophes de Shakespeare et autres poètes. De plus, il parlait anglais, français et allemand. Que la terre soit légère à ce célèbre orateur emplumé !... à moins qu'on ne le fasse empailler, ce qui en vaut certes la peine.

PÉNIBLE ACCIDENT.—Hier après-midi, un pénible accident est arrivé aux scieries Peters. Un jeune homme de la campagne du nom de Bernard, était occupé à aiguiser des outils sur une meule mue par la vapeur, lorsqu'un éclat de pierre s'est détaché et l'a atteint au-dessus de l'œil, lui enlevant les chairs et tranchant une artère. La blessure saignait abondamment ; elle fut pansée de suite par le médecin qu'on était allé chercher et qui a ordonné au blessé un repos complet.

SUICIDE DE MME. KIRKWOOD.—L'enquête sur la tragédie de l'Hôpital de la Marine s'est terminée hier soir, et les jurés ont rendu le verdict suivant : "Que Margaret Kirkwood est morte d'hémorragie résultant d'une blessure qu'elle s'est faite à la gorge avec un morceau de verre, dans la nuit du 17 au 18 novembre 1882, pendant qu'elle était enfermée dans une cellule connue sous le nom de "cellule No. 8", à l'Hôpital de la Marine et des Emigrants, étant alors sous le coup d'une démenche temporaire. Les jurés sont d'avis que la défunte aurait dû être visitée souvent durant la nuit, dans la cellule où elle avait été enfermée, et que de plus, il y a eu en cette circonstance un manque de précautions nécessaires de la part de l'administration interne de l'établissement."

Le jury se composait de MM. Andrew John Maxham, président, Hector Marcou, Martin Timmons, Jean Louis Martineau, Victor Bélanger, James Morgan, Eusèbe Moreau, Thos Hough-

ton, John Henry Clint, Geo. Thomas Phillips, John Lemeurier, Cyrille Dequet, Chas. St-Michel, William McWilliam, St. Wilson Drum et Louis Prudent Vallée.

MARITIME.—M. Beaulieu vient, paraît-il, de mettre sur les chantiers, un nouveau vapeur à hélice qui fera prochainement la traversée entre Québec et l'île d'Orléans. Ses dimensions seront les mêmes que le bateau qui fait actuellement ce trajet.

—On mande de St. Roch des Aulnaies, que la goëlette *Marie-Louise*, de Maria, Baie des Chaleurs, capt. L. blanc, a été désemparée et jetée à la côte, près de cet endroit. Grâce au secours de M. Dechêne, ci-devant capitaine d'un phare flottant, l'équipage et la cargaison ont été sauvés. Les pauvres gens étaient fort épuisés.

—Le phare flottant de la Traversée d'en haut est arrivé dans le port ce matin.

FAITS DIVERS.

PENDAISSON.—Vendredi, à Sweetburgh, province de Québec, on exécuta William Richards, qui avait tué un nommé Joseph Jackson, à Sutton le 20 juillet 1881.

Le condamné a fait un journal de sa vie depuis l'âge de 10 ans.

C'est une série de mauvais coups de crimes de toutes sortes.

Richards est fort calme et tranquille.

ACTE DE VANDALISME.—Des malfaiteurs sont entrés ces jours derniers dit la *Minerve*, dans le magnifique pater de M. James Linton, au coin des rues Sherbrooke et Simpson, et y ont brisé une des deux belles statues de cerfs, qui ornent cette riche place. C'est un dommage de \$400 pour M. Linton, car ces deux statues avaient coûté chacune cette somme, et avaient été importées à grands frais des Etats-Unis.

M. Linton a offert une bonne récompense à ceux qui feront découvrir le coupable, que la police espère connaître et arrêter dans quelques jours.

ENLEVEMENT.—Un employé de chemin de fer raconte un petit drame qui aurait commencé d'une manière assez tragique, dans une paroisse le long de la ligne du Grand-Tronc, pour se terminer par une scène comique à la station de Richmond.

C'est un sauvage qui aurait enlevé une jeune fille et une fois rendu à Richmond, se serait fait raver l'objet de ses amours.

Deux jeunes gens qui avaient des doutes sur la prétendue union de l'homme et des bois avec la jeune fille s'évisèrent de lui jouer un tour de leur façon.

A Richmond, il faut attendre le train souvent pendant quelques heures. De sorte que les fugitifs se promenaient de long en large sur la plateforme.

A un moment venu, les deux jeunes gens s'approchèrent du sauvage et sans plus de formalités, lui mirent chacun la main sur l'épaule en disant : "Nous sommes détectives et vous êtes notre prisonnier."

En entendant prononcer ces mots, notre amoureux fit un bond en avant et prit sa course dans la direction des bois. Depuis on ne l'a pas revu et peut-être court-il encore.

Le succès avait dépassé les espérances des limiers improvisés, et fallait voir s'ils riaient de leur aventure qui avait servi de thème à la conversation des voyageurs durant le reste du voyage.

On installa la jeune fille dans un hôtel et le lendemain elle reprit le chemin du toit paternel qu'elle n'aurait jamais dû abandonner.

ECHAPPÉ BELLE.—On lit dans le *Constitutionnel*, de Trois-Rivières :

Certaines femmes du quartier Ste. Ursule ont la coutume d'aller porter le dîner de leurs maris qui sont employés aux moulins de M. Baptist.

Hier midi une de ces bonnes épouses entra au moulin au moment où les scies étaient encore en mouvement. En passant trop près d'une de ces dernières, sa robe, poussée par le vent, s'accrocha dans les dents de la scie. Son mari qui la vit tomber accourut suivi de quelques compagnons, et la trouva sans connaissance, sans aucune blessure, mais totalement dépourvue de ses vêtements, à l'exception du corsage de sa robe. Si celle-ci avait eu un peu plus de consistance, nous avions à enregistrer aujourd'hui un pénible accident qui plongeait une respectable famille dans la désolation.

UN DRAME DANS UNE CHEMINÉE.—Un petit ramoneur s'était introduit dans l'une des cheminées d'une des maisons

les plus anciennes de la rue de la caserne, à Saint-Denis, France.

Arrivé au milieu, il sentit une odeur de suie brûlée. Puis il vit s'enflammer au-dessous de lui des débris qui s'étaient agglomérés dans un enfoncement.

L'enfant voulut descendre, mais déjà il n'était plus temps; le feu gagnait toutes les parois et montait avec une rapidité effrayante.

Pour éviter ce danger, le pauvre petit se mit à grimper le plus vite possible; mais l'incendie ne tarda pas à le gagner, la fumée le suffoqua et la suie embrasée venant à l'atteindre, il tomba suffoqué dans le foyer de la cheminée.

On accourut à ses cris, et, après lui avoir donné les premiers soins, on le transporta chez son patron à la Chapelle.

Malgré la gravité de ses blessures, on espère sauver le pauvre petit ramoneur.

MEURTRE ET TENTATIVE DE SUICIDE.

Les citoyens de Niagara apprirent la nouvelle dimanche matin, qu'un meurtre et un suicide avaient été commis près du village de Stamford, à trois milles de là. La police fut envoyée sur les lieux et apprit ce qui suit: Un jeune Anglais nommé Claud Lister, âgé de 20 ans, arriva des Etats-Unis ici samedi soir et acheta un revolver à sept coups du calibre de 22. Dimanche soir il se rendit à Stamford et se mit à rôder autour de l'église et paraissait chercher quelqu'un. Il se rendit à la maison de Thomas Smith, charpentier, et demanda à voir le fils de M. Smith, Clarence, âgé de 16. Le jeune Smith sortit et s'éloigna de la maison de son père avec son compagnon. Arrivés à une distance de 150 verges de la maison, Lister sortit son revolver de sa poche et fit feu sur le jeune Smith; la balle pénétra en avant de l'oreille droite. Le jeune Smith, tout ensanglanté, prit sa course dans la direction de sa demeure.

Lister demeura seul tourna la guele de son revolver vers son oreille droite et fit feu, la balle traversant le crâne et se logeant dans le cerveau. Les médecins n'ont pu trouver le projectile.

Deux heures après son double crime, Lister reprit connaissance et ne se gêna pas de déclarer le mobile qui l'avait fait agir ainsi. Il avait l'intention de tuer le jeune Smith depuis le mois de septembre dernier. Il avait pour sa victime une si vive amitié et un si grand désir de ne jamais se séparer de lui, qu'il voulait s'unir à lui dans la mort. Les médecins espèrent que le jeune Smith guérira, mais Lister n'a pas de chance d'en revenir.

LA FLAGELLATION. — Le Herald, de New-York, a reçu la communication suivante, signée Némésis:

"Ne pourrions-nous adopter quelque moyen de diminuer la fréquence du crime lâche et abominable des maris qui battent leurs femmes? Nos lois sont en général justes et équitables, mais la brute, le démon à forme humaine qui maltraite la femme sans défense qu'il a juré de protéger, ne méritait pas le nom d'homme et de mari, et il me semble qu'on devrait en user avec lui plus sévèrement qu'on ne le fait. Je recommande donc fortement l'érection d'un poteau public à fustiger, où les coupables recevront pleine rémunération de leur méprisante conduite. Ceci tendrait à restreindre les batteurs de femmes de brutaliser des créatures sans défense. Qu'on prenne des mesures pour rétablir le poteau à fustiger à l'usage des batteurs de femmes, et nous aurons lieu de remarquer une diminution sensible des cas aujourd'hui si communs de cette nature."

DIVERS. — William Cunningham, ouvrier dans une usine de Birmingham, Alabama, a regardé attentivement allumer le fourneau samedi matin, et dès qu'il a été bien embrasé il s'est jeté dans la tête première. Marié et père de trois enfants, Cunningham était tombé depuis quelques jours dans une profonde mélancolie dont il n'a fait connaître la cause à personne.

—Alvin Gertman, étant allé avant-hier à Syracuse, a profité de l'occasion pour s'enivrer. Le soir, il a repris le chemin de sa résidence, à Preble, mais il s'est laissé tomber sur la route, a mis une pipe allumée dans sa poche et s'est endormi. Quelques heures après, il se présentait chez un voisin, sans vêtements, et le corps couvert de si atroces brûlures qu'il n'y a pas d'espoir de le sauver. Le feu avait consumé tout ce qu'il avait sur lui, sauf ses bottes.

—Une explosion s'est produite hier dans une poudrière à un demi-mille au nord de Gajacuil. Il est rumeur que dix personnes ont été tuées. Il règne

une grande excitation. Le choc a été terrible. Une église et plusieurs maisons ont été détruites. On ignore la cause de l'accident.

—Un incendie a éclaté hier à Providence, dans l'édifice Calendar, occupé en parti par des magasins de bijouteries. Comme les échelles tardaient à arriver, les nombreuses filles qui travaillaient dans ces établissements furent saisies de panique, et un grand nombre sautèrent par les fenêtres. On rapporte que plusieurs se sont tuées.

PLUS DE CRAINTE. — Le capitaine Ben. Finhey, de la cour criminelle, St. Louis Missouri, bien connu dans cette ville, nous écrit: Pendant trois hivers j'ai souffert du rhumatisme. Pendant un certain temps j'ai été obligé de me servir de béquilles. Quelques personnes m'ayant recommandé l'usage de l'huile St. Jacob, sept ou huit applications me guérirent, et je ne crains plus maintenant les attaques du rhumatisme.

LE PHOSPHATE ACIDULÉ DE HORSFORD, pour l'alcoolisme. — Le Dr. P. P. Gilman, de Détroit, Mich., dit: "J'ai trouvé ses effets très satisfaisants, particulièrement pour la prostration résultant de l'alcoolisme."

CERTIFICAT.

UNE AUTRE PREUVE ÉCLATANTE DU MÉRITE DE L'EMULSION DE PUTTNER.

Bureau de J. F. T. JENKINS, M. D., 23 carré Richmond, Montréal, 25 avril 1882.

CHERS MESSIEURS, — Je prescris largement votre EMULSION D'HUILE DE FOIE DE MORUE, avec hypophosphites, à mes patients, et j'obtiens un résultat magnifique.

Vous pouvez vous servir de mon opinion autant que vous le désirerez. Je ne peux pas trop vanter votre préparation. Votre, etc., J. F. T. JENKINS, M. D., C. M., etc., La Compagnie d'Emulsion de Puttner, Halifax, N.-E.

Québec, 10 octobre 1882. — q&h

LES ANNÉES S'ÉCOULENT, les mois, les jours et les instants disparaissent lentement mais sûrement dans le gouffre de l'éternité. Il n'y a que la misère humaine qui s'aperçoit de la lenteur du temps. Tout ce qui soulage réellement les souffrances de l'humanité, est digne d'attention. Or tel est le cas pour l'Extirpateur des cors sans douleur de Puttner. Il fait positivement disparaître les cors, les oignons, callosités, loupes, promptement, sans douleur et sans retour. Défié des autres substitutions dangereuses. N. C. POULSON & Co., Kingston, propriétaires. En vente partout.

The Noor Gun Polka 50 cents

REPOS ET CONFORT POUR LES MALADES.

LA PANACEE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égal pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le dos, les douleurs intestinales, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc. Elle purifiera le sang promptement car son action est puissante. La panacée domestique de Brown est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre si l'on en fait usage dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

En vente chez tous les armementiers à 25 cents la boîte.

Pour les chambres de malades ou d'enfants, l'Haile Astrale est d'un avantage incalculable, attendu qu'elle ne dégage aucune odeur désagréable ou gaz pernicieux.

MÈRES! MÈRES!! MÈRES!!!

Etes-vous troublées la nuit et tentes éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille de SIROP CALMANT DE MME. WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade — cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas de pire chose au monde qu'un enfant qui a le ventre dur et qui ne peut pas dormir. Si vous le lui mettez en ordre les intestins, donnez le repos à la mère, soulagez l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis.

En vente partout à 25 cents la bouteille. 30 janvier 1882 — q

MARIAGES.

Le 21 novembre 1882, à Berthier, 85^{te} de Montmagny, M. Cyrille Brochu, céduisant à l'autel Mademoiselle Marie Agnès Mercier. C'est le Révd. J. Mailley, curé de Berthier, qui a donné la bénédiction nuptiale. Nous leur souhaitons bonheur et prospérité.

A la chapelle St. Louis, lundi le 20 courant, par le Révérend M. Bélanger, M. Napoléon Martineau, conduisant à l'autel Mademoiselle Aimée Wiseman, quatrième fille de M. François Wiseman, tous deux de Notre-Dame de la Garde. Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple.

Les personnes qui lisent ou écrivent beaucoup le soir, ménageront leur vue en s'éclairant avec l'Haile Astrale de Pratt.

DÉCÈS.

Le 21 du courant, au faubourg St. Jean, après une douloureuse maladie soufferte avec une grande résignation, Thomas Avila, âgé de 19 ans et 10 mois, fils de M. Flavien Fournier, menuisier. Les funérailles auront lieu demain jeudi à huit heures. Le convoi funéraire partira du No. 1, rue Richmond, à 7^{heures} pour se rendre à la chapelle St. Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

R. I. P.

A St. Henri de Lévis, le 21 du courant, Sieur Jean Roy, rentier, âgé de 81 ans et 8 mois. Il sera inhumé vendredi le 24 à 8^{heures}. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

En cette ville, le 20 du courant, à l'âge de 27 ans et 3 mois, M. Louis Elzéar Métivier, menuisier, époux de feu dame Joséphine Moisan. Ses funérailles auront lieu jeudi matin à 9 heures. Le convoi funéraire partira du No. 156, rue D'Aiguillon, à 8^{heures} précises, pour se rendre à la chapelle St. Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

En cette ville, le 20 courant, Louis Charles Alexandre Chaussegros de Léry, écuyer, médecin, à l'âge de 26 ans et 11 mois. Le convoi funéraire laissera le No. 55, Esplanade, demain matin à 9^{heures}, pour se rendre à la Basilique, où un libre sera chanté, et de là à St. François, Beauce.

Le 21 du courant, à 10 heures du soir, Madame Monique Dery, veuve de feu Sieur Raymond Drolet, âgée de 57 ans. Ses funérailles auront lieu vendredi matin. Le convoi partira de la résidence de M. Raymond Drolet, fils de la défunte à Mont-Plaisant, à 8^{heures}, pour la chapelle St. Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le 21 du courant, à l'âge de 4 ans et 5 mois, Joseph Jean Lussier, enfant jumeau de M. Louis Samson, corroyeur. Ses funérailles auront lieu vendredi après-midi. Le convoi partira du No. 8, rue Turgeon, pour l'église St. Roch, à 3^{heures}. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Annonces Nouvelles.

Meubles et effets à bon marché.

NAP. ARSENAULT,

No. 48, RUE ST. JOSEPH,

A l'honneur d'informer le public qu'il continue comme par le passé à acheter toute espèce de meubles et effets de seconde main, lingerie, etc., etc.

Il profite de cette circonstance pour annoncer qu'il tient aussi un grand assortiment de meubles neufs en frêne, plaqués en noyer noir, tels que bureaux à toilette, couchettes, commodes, etc., paillasse à ressorts, matelas en crin et en laine, et une grande variété de chaises en canne, trouée et en bois, provenant de la manufacture américaine.

Aussi une grande quantité de toutes espèces d'effets qu'il serait trop long d'énumérer. *Le tout vendu à des prix qui défient toute compétition.* Québec, 22 novembre 1882. — 2m

VENTE A BAS PRIX,

Nous avons acheté dernièrement, à une réduction considérable, plusieurs grands lots de marchandises d'épave. Nous commençons aujourd'hui à les offrir à nos clients, appelant leur attention spécialement aux marchandises suivantes:

150 pièces de coton blanc (shirting) 36 pouces, depuis 10^{cts} en montant.
200 douz. de mouchoirs de batiste pour dames, depuis 55 cents la douzaine.
125 douz. de mouchoirs pour messieurs, depuis \$1.50 la douzaine.
80 douz. de mouchoirs de toile ourlés, depuis \$2.00 la douzaine.
120 paires de couvertes blanches, depuis \$2.50 la paire.
250 verges de draps épais (tanne), depuis 85 cents la verge.

Notre assortiment dans tous les départements où sont tenues les marchandises convenables pour l'hiver, est constamment augmenté par les arrivages de chaque semaine.

Glover, Fry & Co., Québec, 22 novembre 1882.

DEMANDE.

On a besoin d'un homme d'expérience comme commis de barre, et d'un assistant. On exige de bonnes recommandations. S'adresser à ALF. POULIN, Coin des rues du Palais et St. Jean. Québec, 9 novembre 1882.

FUMEZ LE GOLDEN LEAF

MANUFACTURÉ PAR B. HOUE & Co.

Québec, 24 octobre 1882. — 3m

Le grand Encan mensuel de Meubles élégants, etc., etc.

Par OCT. LEMIEUX & CIE.

JEUDI, 30 NOVEMBRE.

A nos salles 253 rue et faubourg St. Jean.

Ameublements de salon et parloir convertis en cashmere français, en brocatelle de soie et en drap de crin, grands miroirs de corniche et de trumeau glaces anglaises, chromos, étagères, chaises à coudre couvertes en soie brochée, tapis de salon, tables de centre et à cartes dessus en marbre, articles d'ornementation, ameublements de salle à dîner, sideboards en frêne, grandes tables à dîner en noyer noir solide, grand assortiment de chaises, canapés, services à thé en porcelaine, argenterie, huiliers, pots à glace en argent très-riches, prélat, ameublements de chambres à coucher en noyer noir solide avec dessus en marbre, set de chambre en frêne, matelas en pur crin, etc. Aussi, plusieurs morceaux de peintures très-antiques.

Ce grand encan aura lieu jeudi le 30 novembre, aux salles de MM. Oct. Lemieux & Cie., 253 rue et faubourg St. Jean. Le tout vendu sur garantie et absolument sans réserve. Ces meubles étant manufacturés pour notre compte sont faits dans les derniers goûts, parfaitement finis et très-élégants.

Le tout sera visible à commencer mardi le 28 courant, de 9 heures à m. à 10 heures p.m. Ceux qui ont besoin de meubles, ainsi que les amateurs de beaux effets, voudront bien nous honorer d'une visite.

Des chaises seront à la disposition des dames.

La vente commencera à 2 heures précises.

OCT. LEMIEUX & CIE., Encanteurs.

Québec, 21 novembre 1882.

A VENDRE

LE VAPEUR "ST. ANTOINE"

avec quai, hangard et autres dépendances. Pour informations s'adresser sur les lieux au propriétaire.

Capt. AUGT. BERGERON, St. Antoine de Tilly.

Québec, 21 novembre 1882. — 15jp

CLASSES COMMERCIALES DU SOIR DE

M. THOM.

Le cours, qui embrasse toutes les branches de l'éducation essentielles aux travaux de bureau, s'ouvrira le 20 novembre courant.

19, rue Ste. Angèle. Québec, 18 novembre 1882.

UNE BONNE AFFAIRE

POUR LE PUBLIC

D. DROLET

A l'honneur de prévenir ses amis ainsi que le public de la ville et de la campagne qu'il a transporté la balance des

\$85.000 de Marchandises

Endommagées par le FEU, L'EAU et la FUMÉE, de la rue du Prince-Edouard, à son ancien établissement

203, RUE ST. JOSEPH, 203

QUI SERA OUVERT

VENDREDI, LE 17 COURANT.

On cette balance de marchandises sera vendue sans réserve à des prix qui défient toute compétition, et ce afin de faire place à une immense quantité de marchandises nouvelles qui seront vendues à des prix qui satisferont les acheteurs.

Pressez-vous, venez voir et profitez de l'occasion très rare de pouvoir acheter des marchandises à moitié prix.

On ne brûle pas tous les mois. N.B. — Il profite de l'occasion de cette annonce pour remercier le public du patronage qu'il en a reçu jusqu'à ce jour et espère par sa manière de faire les affaires, en avoir la continuation.

D. DROLET, 203, rue St. Joseph, St. Roch.

Québec, 20 novembre 1882.

AVIS.

Le soussigné donne avis que toutes personnes qui doivent à la succession de feu Sieur FRANÇOIS BOIVIN, de l'Ancienne Lorette, sont notifiées de venir régler d'ici à QUINZE JOURS, et que les personnes qui ont des réclamations contre la succession sont priées de filer leur compte immédiatement à JEAN DROLET, Ancienne Lorette.

Québec, 21 novembre 1882. — 3fp

AVIS.

Le soussigné donne avis au public pour la seconde fois qu'il a cessé d'entreprendre toute espèce de travaux de maçonnerie, et que personne n'est autorisé de signer aucun papier en son nom.

PIERRE CHATEAUVERT, Québec, 20 novembre 1882. — 3f

ECOLE DES ARTS ET METIERS

DE QUEBEC.

Le Conseil des Arts et Métiers s'est décidé d'ouvrir les cours annuels de dessin, le 20 du courant, à sept heures du soir, dans les salles de l'œuvre du Patronage, rue St. Georges. Les jeunes gens de métier sont spécialement invités à suivre les cours.

La somme d'une piastre sera exigée de chaque élève comme droit d'entrée.

Cours de dessin Mécanique, Prof. J. Campbell.

" " Linéaire, Prof. C. E. Gauvin.

" " d'Ornement, Prof. Jules Taché.

Québec, 17 novembre 1882.

Librairie Contemporaine, A. O. RAYMOND.

46, rue de la Fabrique, H. V. Québec.

LIBRES D'ÉCOLES.

Recueil d'exercices annexé à l'arithmétique No. 1 (suite) de F. X. Toussaint, à l'usage des écoles élémentaires, approuvé par le Département de l'Instruction Publique.

Recueil d'exercices annexé à l'arithmétique No. 2 (grosse) de F. X. Toussaint, à l'usage des écoles modèles.

Tenue des livres par l'arg. lier.

Tenue des livres par l'arg. lier, etc., etc.

Cartes géographiques en très grand nombre et à toutes sortes, en feuilles ou montées sur table.

Verne, etc.

Libres de prières, un très beau et grand choix.

A. O. RAYMOND.

Québec, 9 novembre 1882.

GUERISON CERTAINE SANS REMÈDE

BOUGIES MÉDICAMENTÉES ET SOLES

BLES DEALLAN, brevetées 16 oct. 1874.

Une boîte No. 1 guérira aucune maladie en quatre jours ou moins.

Une boîte No. 2 guérira les cas réputés incurables que l'on croit le temps qui a duré la maladie.

Plus de doses nouvelles de cataplasmes, de co.ahu ou d'huile de bois de sandale qui produisent toujours la dyspepsie en détruisant la membrane de l'estomac.

Prix \$1.50. Vendues par tous les pharmaciens ou expédiées par la poste sur réception de prix.

Pour plus amples renseignements demander des circulaires.

Adresse: J. C. ALLAN & Co. P. O. 158.

83 John street, N. Y. York.

Québec, 11 octobre 1882. — 1a

Médecine magnétique de Mack

Aliment du Cerveau et des Nerfs

Est un remède sûr, prompt et efficace pour les affections nerveuses, dans toutes leurs phases, troubles de mémoire, impuissance du cerveau, prostration, etc. Il est le plus puissant et le plus efficace remède que l'on ait jamais vu.

Il agit sur le système nerveux, réajuste l'intelligence, renforce le cerveau affaibli, et rend une vigueur surprenante aux organes généraux épuisés.

C'est à la fois la meilleure et la plus économique médecine.

Chaque ordre de 12 paquets, accompagné de 6 piastres, nous enverrons un papier qui assurera à l'acheteur le retour de son argent si l'emploi de ce remède n'opère pas la guérison.

Détails complets dans notre pamphlet, que nous désirons envoyer gratuitement sur la seule à n'importe quelle adresse.

La MÉDECINE MAGNÉTIQUE DE MACK est vendue par les pharmaciens pour 50 cents la boîte, ou 12 boîtes pour \$5, ou bien sera envoyée franco par la poste, sur réception de montant, en adressant:

MACK'S MAGNETIC MEDICINE Co., Windsor, Ont., Canada.

Vendu à Québec par J. J. VELDON, 128 rue St. Joseph, et par LAROCHE & CIE., vis-à-vis le Bureau du poste.

30 décembre 1881.

L'EMULSION

Est recommandée par les hommes de la science médicale

comme la meilleure préparation

pour la guérison des maladies

suivantes:

RHUMES, TOUX, INFLUENZA, CATARRHE

DE PUTTNER

Scrofule, affections de la peau,

Prostration nerveuse, Con-

somption, Pauvreté du sang,

Et les nombreuses maladies

AVEC HYPOPHOSPHITES,

De la Gorge, des Poux, des

d : Sang et du Cerveau.

En vente chez tous les droguistes. —

cents. Achetez l'Emulsion de Puttner.

Québec, 10 octobre 1882. — 6m

LES PILULES

DE

NOIX LONGUES

COMPOSEES DE

McGALE

*Sont les meilleures et les plus efficaces

usage des familles.

ELLES GUERISSENT

MAUX DE TÊTE,

ÉTOURDISSEMENTS,

MALADIES DU FOIE,

AFFÉCTIONS BILIEUSES,

et toutes les maladies que peut produire

mauvais fonctionnement de l'économie.

PRIX: 25 cents la boîte; 5 boîtes pour \$1.

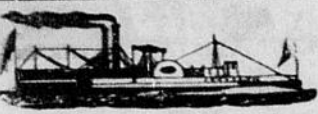


SANTÉ EST RICHESSE

Traitement des Nerfs et du Cerveau, du Dr. E. G. West, spécialiste garanti pour l'hystérie, le vertige, les convulsions, les transports, la névralgie, le mal de tête, la prostration nerveuse causée par l'usage des spiritueux ou du tabac, l'émoussé du cerveau conduisant à la folie et par suite à la débilité et à la mort, la vieillesse prématurée, la stérilité, l'impotence chez les deux sexes, les pertes involontaires et spermatorrhées causées par l'abus moral ou physique. Chaque flacon contient le traitement d'un mois. Une boîte par boîte, ou six boîtes pour cinq piastres, expédition par la poste sur réception d'un mandat. Nous garantissons que six boîtes guériront, importe quel cas. Toute commande accompagnée de la somme de cinq piastres pour six boîtes sera remplie et nous y joindrons notre garantie écrite de rembourser l'argent à l'acheteur si le malade ne se guérit pas. — John C. West & Co., seuls propriétaires, Toronto, Ontario. En vente à Québec chez J. J. Veldon, 122 rue St. Joseph, et chez B. Giroux & Frères, 37 et 39 rue St. Pierre. 10 août 1882—lan

\$500 DE RECOMPENSE!

Bons pèlerons la somme ci-dessus pour tous ceux qui, malades du foie, dyspepsie, maux de tête, indigestions et constipation qui nous ne pourrions pas guérir avec les Pilules Végétales de West pour la Foie, lorsque les directions auront été suivies à la lettre. Elles sont purement végétales, ne renferment jamais de donner satisfaction. Elles sont une enveloppe de sucre. Grande boîte contenant 30 pilules, 25 cents. En vente chez tous les pharmaciens. Défectueux des imitations et contrefaçons. Les pilules authentiques ne sont fabriquées que par John C. West & Co. Les fabricants de pilules à Chicago et Toronto. Facile paquet d'essai expédié gratuitement par la poste sur réception d'un timbre de 3 cts. 10 août 1882—lan-qh



Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario.

AGENCE DE LA MALLE ROYALE ENTRE QUÉBEC, MONTREAL, KINGSTON, TORONTO, HAMILTON, ET TOUS LES PORTS INTERMÉDIAIRES.

Les Magnifiques Bateaux QUÉBEC et MONTREAL, qui voyagent entre ces deux villes, partent régulièrement comme suit : Le QUÉBEC, Capit. Nelson, les Mardis, Jendis et Jambes à 5 heures p.m. et le MONTREAL, Capit. Roy, les Lundis, Mercredis et Vendredis à 5 heures p.m., arrivant à Québec, Trois-Rivières et Sorel. Les Billets du chemin de fer du Nord seront acceptés sur cette ligne. On peut se procurer des Billets et des Cabines chez M. M. Stocking, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, ou au Bureau de la Compagnie, Quai Napoléon. A. DESFORGES, Agent. Québec, 31 octobre 1882.



Chemin de Fer du Nord

À PARTIR DE Samedi, 25 Septembre 1882 Les trains circuleront comme suit :

	Mixte.	Malle.	Expr's
Départ d'Hochelaga pour Québec	4.00 A.M.	3.00 P.M.	10.00 P.M.
Arrivée à Québec	7.00 P.M.	9.50 "	6.30 A.M.
Départ de Québec pour Hochelaga	5.20 A.M.	9.10 A.M.	10.00 P.M.
Arrivée à Hochelaga	8.30 P.M.	4.00 P.M.	6.30 A.M.
Départ d'Hochelaga pour St. Félix de Valois	5.15 P.M.		
Arrivée à St. Félix de Valois	8.30 "		
Départ de St. Félix de Valois pour Hochelaga	5.20 A.M.		
Arrivée à Hochelaga	8.50 "		

Remarque : Trains de passagers pour les Chemins de Fer de St. Jean et de Châteauguay. Les trains de voyageurs partent de Montréal, Québec et de tous les points du chemin de fer du Nord. Les trains de voyageurs partent de Montréal, Québec et de tous les points du chemin de fer du Nord. Les trains de voyageurs partent de Montréal, Québec et de tous les points du chemin de fer du Nord.

Bureaux Généraux, Québec BUREAU DES BILLETS : 11, Place d'Armes, 102, Rue St. Jacques, MONTREAL. Vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, QUÉBEC. AGENCE DE LA MALLE ROYALE, OTTAWA A. DAVIS, Surintendant.



Chemin de Fer Intercanadien

1882—SAISON D'ÉTÉ—1882

Le 25 après LUNDI, le 3 JUILLET, les trains marcheront tous les jours, (les Dimanches exceptés) comme suit : Laisseront la Pointe-Lévis Temps de Chemin. Québec

Express pour Halifax et St. Jean 7.30 A.M. 7.15 A.M. Accommodation et Malle. 11.15 A.M. 11.00 A.M. Express 7.30 P.M. 7.15 P.M. Arriveront à la Pointe-Lévis Express d'Halifax de St. Jean 8.50 P.M. 8.35 P.M. Accommodation et Malle. 1.10 P.M. 11.55 A.M. Express 6.15 A.M. 5.00 A.M.

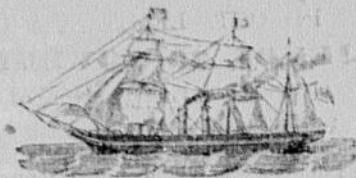
Les trains qui vont à Halifax et à St. Jean se dirigent à leur destination le Dimanche : ceux qui partent de St. Jean et d'Halifax arriveront à Québec.

Un char Pullman attaché au convoi qui la Pointe-Lévis les Mardis, Jendis et Samedis, se dirigeant à Halifax, et celui qui suit par les Lundis, Mercredis et Vendredis, va à St. Jean.

D. POTTINGER, Surintendant en Chef, Agence du Chemin de Fer, Moncton, N.-B., juin 1882.

10 août 1882.

LIGNE ALLAN.



Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Mallets

Canadiennes et des Etats-Unis

1882 Arrangements d'été 1882

CETTE LIGNE se compose des puissants Steamers en fer de 1ère classe suivants, bâtis sur le Clyde, à double engin. Ils sont construits à compartiments étanches, surpassent les autres en force, rapidité et confort, renferment toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer, et ont fait la plus courte traversée.

Vaisseau.	Tonnage.	Commandants.
NUMIDIAN.....	6100 (en construction).	
PARISIAN.....	5400	Capt. J. H. Wylie
SARDINIAN.....	4650	Capt. J. E. Dutton
POLYNESIAN.....	4100	Capt. R. Brown
SARMATIAN.....	3900	Capt. J. Graham
CIRCASSIAN.....	4400	Lt. Smith, R.N.R.
MORAVIAN.....	3550	Lt. Archer, R.N.R.
PERUVIAN.....	3400	Capt. J. Ritchie
NOVA SCOTIAN.....	3300	Capt. Richardson
HIBERNIAN.....	3440	Capt. Hugh Wylie
CASPARIAN.....	3200	Lt. Thomson, R.N.R.
AUSTRIAN.....	2700	Lt. R. Barrett, R.N.R.
PRUSSIAN.....	3000	Capt. D. J. James
SCANDINAVIAN.....	3000	Capt. J. F. F. F.
HANOVERIAN.....	4000	Capt. J. G. Stephen
BUENOSAYREAN.....	3800	Capt. J. J. J.
COREAN.....	4000	Capt. Barclay
GRECIAN.....	3500	Capt. LeGallais
MANITOBAN.....	3150	Capt. Macnicol
CANADIAN.....	2500	Capt. C. J. Menzies
PHOENICIAN.....	2800	Capt. John Brown
WALDENIAN.....	2500	Capt. Moore
LUCERNIAN.....	2200	Capt. Kerr
NEWFOUNDLANDIAN.....	1500	Capt. Myllys
ACADIAN.....	1350	Capt. McGrath

La route océanique la plus courte entre l'Amérique et l'Europe, (cinq jours seulement d'un continent à l'autre).

Les Steamers de la Malle de LIVERPOOL, LONDONDERRY et QUÉBEC, partant de LIVERPOOL chaque JEUDI et de QUÉBEC chaque SAMEDI, (arrivant à Lough Foyle pour embarquer et débarquer les passagers et les malles allant en Irlande ou en Ecosse ou en venant), partiront

DE QUÉBEC	
CIRCASSIAN.....	Samedi, 11 Nov.
PARISIAN.....	" 18 "
PERUVIAN.....	" 25 "

Prix de passage de Québec :	
Cabine.....	\$70 et \$80
(Selon les accommodements.)	
Intermédiaire.....	\$40
Entrepont.....	25

Les steamers de la malle de Liverpool, Queenstown, St. Jean, Halifax et Baltimore, partiront comme suit : DE HALIFAX.

HIBERNIAN.....	25 Sept.
AUSTRIAN.....	9 Oct.
NOVA SCOTIAN.....	23 "
HIBERNIAN.....	6 Nov.
AUSTRIAN.....	20 "

Prix de passage entre Halifax et St. Jean :	
Cabine.....	\$20 Intermédiaire.. \$15
Entrepont.....	\$6.

Les steamers faisant le service de Glasgow et Québec partiront de Québec pour Glasgow :

HANOVERIAN.....	10 novembre
MANITOBAN.....	17 "

Cabines et lits retenus sur paiement d'avance. Un médecin expérimenté se trouve sur chaque vaisseau.

Connaissances directs pour toutes les parties du Canada et des Etats de l'Ouest, données à Liverpool et à tous les ports de mer du continent.

Une allée avec les malles et les passagers à destination de Liverpool, quittera le quai Napoléon tous les samedis matin, à neuf heures précises, pour se rendre au steamer.

Pour autres informations s'adresser à ALLANS, RAE & Co., Agents.

8 mai 1882.

TERRE A VENDRE.

A St. Raymond, à 2 milles du dépôt et tout près de la chute, une bonne terre de deux arpents de front sur 20 de profondeur, avec maison et hangar en parfait ordre. Excellente place pour la pêche.

A vendre à bonnes conditions.

S'adresser à Mlle Marie-Anne Marcotte, chez M. Joseph Marcotte, rue St. Gabriel, No. 49, quartier Montcalm, Québec. Québec, 17 octobre 1882.—lm

Preparez-vous à l'hiver!

Voyez si vos vieilles pelletteries ont besoin d'être réparées.

BRAULT & Cie.,

MANCHONNIERS

209 RUE SAINT JEAN.

Tient, répare et nettoie les pelletteries par un procédé nouveau, à très bas prix. N. B.—Pour l'avantage des personnes qui demeurent à la Basse-Ville, nous avons établi une branche au No. 11 ESCALIER CHAMPLAIN.

20 sept 1882—2m

MANUFACTURE de SAVON et de CHANDELLE

Le soussigné informe le public qu'il a constamment une quantité de savons en boîte, ainsi que chandelle, qu'il vendra aux marchands de la ville et de la campagne à des prix très modiques.

Aussi, suit en quarts pour moulins ou autres machineries.

Le soussigné profite de l'occasion de cette annonce pour remercier ses amis et le public de l'encouragement reçu jusqu'à ce jour. Il espère, qu'avec l'agrandissement qu'il a opéré dans son établissement en y ajoutant une manufacture de savon, recevoir encore un patronage libéral.

WILFRID MAHEUX, Coin des rues Ste. Catherine et Parent, St. Sauveur, Québec, 24 octobre 1882.—lm

L. N. BERTRAND & FRERE

Marchands-Quincailliers

1 rue St. Joseph St. Roch

Enseigne de la grande Pelle.

EN GROS ET EN DETAIL.

Aux marchands de la campagne!

Nous invitons particulièrement les marchands de la campagne à nous faire visite et à venir profiter des grands avantages que nous offrons.

Le public en général nous accordera aussi sans doute une part de patronage que nous nous efforcerons toujours de mériter.

20 juillet 1882—6 n

AUTOMNE 1882.

Reçu par le Toronto, le Circassian, le Polynesian et le Buenos Ayrean

UN ASSORTIMENT DE

MARCHANDISES D'AUTOMNE

LAINAGES, Etc.

Nouvelles consignations reçues chaque semaine.

Invitation de venir examiner.

FYFE & LEITCH

21 sept 1882.

LA PATE DE CERISIER

DE LYMAN

BLANCHIT LES DENTS,

PREVIENT LA CARIE,

ENLEVE LE TARTRE.

PURIFIE L'HALEINE.

C'est un article de toilette des plus élégants et des plus exquis.

Québec, 10 novembre 1882.

LE DENTIFRICE BILLOT

A PROUVÉ PAR UN

SUCCES DE 40 ANNEES

QU'IL ÉTAIT

la meilleure, la plus agréable et la plus effective

POUDRE DENTIFRICE

OFFERTE EN VENTE.

A vendre en boîtes de bois élégantes ou en boîtes à bouchon perforé.

Québec, 10 novembre 1882.

POISSON! POISSON!!

500 QUARTS HARENG No 1.

500 " HARENG No 2.

200 " HARENG Anticosti.

200 " HARENG du printemps.

MORUE VERTE, MORUE SECHE, TRUITE.

100 Qrts. SAUMON No. 1, 2 ET 3

AUSSEI

HUILE DE LOUP-MARIN, HUILE DE MORUE.

J. B. Renaud & Cie

72 a 82, Rue St. Paul.

Québec, 11 octobre 1882.

G EMILE TANGUAY

Architecte

38, RUE ST. EUSTACHE

QUARTIER ST. JEAN.

1 mars 1882—1 an

LA FORTUNE DE GAMBETTA.

On a souvent parlé de la fortune de M. Gambetta. Le Figaro réduit cette légende aux proportions de la réalité.

Sous le ministère Freycinet, l'argent a joué un grand rôle contre M. Gambetta.

Tout bas, dans les fameux cercles politiques bien informés, qu'on ne voit jamais, mais dont on parle toujours, on se raconte multitude de petits faits dans lesquels les fonds secrets du ministère des affaires étrangères ou de l'intérieur ont joué un grand rôle, et on se tel et tel journal qui seraient morts depuis longtemps d'inanition, sans les secours en *extremis* que sont allés quémander à M. de Freycinet les hommes politiques placés à la tête de ces journaux. Je veux bien concéder que ces faits se produisant sous tous les régimes et sous tous les ministères, mais on a très peu d'exemples où les fonds secrets aient été épuisés presque en totalité à la fin du premier semestre de l'année. Sous le ministère Freycinet, on prétend que le fait se serait produit.

M. Gambetta ne peut guère compter sur l'argent pour arriver à ses fins. Personnellement il a peu ou point de fortune. Dans le public on est porté à croire que non seulement il est millionnaire, mais qu'il est archi-millionnaire. C'est une erreur.

Evidemment, M. Gambetta rentier retiré à Marly-le-Roi ou en Sologne, serait un seigneur de la contrée. Mais homme politique, chef d'un parti, prodigue, ne comptant pas et ayant conservé de ses anciennes habitudes de bohème celle de ne pas savoir refuser un service à un ancien camarade, on peut dire qu'il est souvent contraint d'avoir recours à l'obligeance de certains amis qui emploient à cet usage les revenus des quatre millions refusés jadis par M. Gambetta, lorsque feu M. Dubochet les lui légua dans son testament.

Et ce qui le prouve bien, c'est que M. Gambetta—vaniteux de bien être, de confortable et de luxe—n'a pas de chevaux; il se sert de ceux de M. Arnaud de l'Ariège; n'a pas de domestique—il a même congédié son cuisinier, Trompette depuis le jour où il a quitté le pouvoir, et vit assez retiré. A Ville-d'Avray, le train de maison de M. Gambetta est aussi modeste qu'à Paris. Ceux qui connaissent la situation de fortune de M. Gambetta, affirment que c'est même à cause de cela que M. Gambetta a toujours voulu avoir une de ses créatures à la place Beauvau, au ministère de l'intérieur.

NINETTE.

Quand on sut à Sens que M. Richard, le riche peintre sur vitraux, cherchait une institutrice pour remplacer sa femme auprès de leur unique enfant, on plaignait la personne à qui échoirait la tâche. Le peintre était connu pour avoir un caractère difficile, des façons grossières, le sans-gêne et la parcimonie du parvenu.

Son départ pour New-York, où il allait diriger la pose des vitraux d'un salon, pressa son choix; n'ayant pas sous la main ce qu'il désirait, il s'adressa à un prêtre qui lui indiqua une personne très recommandée.

—C'est la veuve d'un officier restée sans fortune et chargée d'une petite fille.

—Est-elle très jeune ou belle? Je ne veux pas qu'on puisse jaser.

Le prêtre évoqua ses souvenirs et répondit :

—C'est une personne ordinaire; à l'aspect modeste, à la physionomie douce pourtant. Votre petit Charles s'attristerait à voir un visage trop sévère.

Les conditions furent vite faites; Mme Durand les accepta, pressée par la nécessité : l'une d'elles lui enlevait la seule joie qui lui restât. Le peintre exigeait que sa petite fille Ninette fût placée en ville; il ne voulait point le bruit de deux enfants autour de lui.

—Vous irez voir votre fille tous les jours et ne quitterez jamais mon fils.

J'exige donc un serment : si jamais votre fille était malade, Charles, étant très délicat, gagnerait facilement son mal; vous ne la verriez donc pas jusqu'à complète guérison.

Mme Durand fit le serment : Ninette était bien portante.

La veille du départ du peintre pour l'Amérique réunit les parents et les deux enfants. Celui du peintre prit en vaine tendresse la gouvernante que le sort lui donnait; Mme Durand, frêle, blonde et blanche, douce et maternelle dans ses mouvements, lui semblait être une maman revenue du ciel.

Le peintre fut aussi gracieux qu'il pouvait l'être et bourra Ninette de friandises :

—Elle est gentille, votre petite.

—Tout le portrait de son père, répondit la veuve avec fierté.

Cet hommage au défunt déplut à l'amphitryon.

—Faut pas dire ça! J'ai aperçu la capitaine en ville; je ne voudrais pas vous être désagréable, mais il n'était pas joli, joli...

La veuve, qui avait adoré son mari, continua, avec l'entêtement des amoureux :

—Tout à fait lui.

Puis elle s'absorba silencieusement dans ses regrets, et M. Richard tout en épluchant ses oranges et guignait la veuve du coin de l'œil reprenait :

—Jamais de la vie...

M. Richard partit. La première quinzaine se passa bien; puis Ninette tomba en langueur. Sa séparation d'avec sa mère était une épreuve; elle comptait fiévreusement les minutes en l'attendant. Un matin qu'elle était plus brûlante, on manda le médecin, qui la déclara atteinte d'une fièvre grave. Il rappela à Mme Durand son serment; il était d'autant plus urgent de le tenir que la maladie de Ninette était contagieuse.

Alors, la veuve subit cette torture d'avoir un enfant malade sans pouvoir le soigner; elle télégraphia à M. Richard pour être relevée de ses engagements; il ne répondit pas. Il était en route pour revenir.

Le contre-maître, qui alla à la gare le chercher, l'avertit du danger dans lequel était Ninette. Le peintre s'arrêta dans la maison où on la soignait; il s'assit à côté du petit lit, pris d'une pitié inattendue, et embrassa la malade.

—Mais, dit le médecin, vous allez porter cet air-là au votre.

—Je ne rentrerai pas aujourd'hui chez moi.

Il s'installa et resta cloué là. Au matin, il tourna autour de la grille de son jardin; il aperçut son fils et sa gouvernante.

Celle-ci était si changée qu'elle l'attendait tout à fait.

—J'ai fait plus que mon droit.

Et il revint auprès de Ninette.

La veuve remplissait machinalement son devoir et puis priait, abîmée dans une douleur inconnue d'elle, qui croyait les connaître toutes.

Cela dura une semaine. Tout à coup un cri retentit dans la maison du peintre : l'enfant était sauvée.

Quand il rentra chez lui, Mme Durand prit sa main dans les siennes :

—Saluez-vous! Je ne suis pas visé. Dans quelques jours, nous dînerons tous les quatre.

Ce grand jour arriva. M. Richard, en costume à sa fantaisie et l'assit triomphant à côté de sa mère, folle de joie.

Le bourru amoureux recommença à dire :

—Elle vous ressemble encore plus; elle vous ressemble que ça en est comique.

Le peintre fut aussi gracieux qu'il pouvait l'être et bourra Ninette de friandises :

—Elle est gentille, votre petite.

—Tout le portrait de son père, répondit la veuve avec fierté.

Cet hommage au défunt déplut à l'amphitryon.

—Faut pas dire ça! J'ai aperçu la capitaine en ville; je ne voudrais pas vous être désagréable, mais il n'était pas joli, joli...

La veuve, qui avait adoré son mari, continua, avec l'entêtement des amoureux :

—Tout à fait lui.

Puis elle s'absorba silencieusement dans ses regrets, et M. Richard tout en épluchant ses oranges et guignait la veuve du coin de l'œil reprenait :

—Jamais de la vie...

M. Richard partit. La première quinzaine se passa bien; puis Ninette tomba en langueur. Sa séparation d'avec sa mère était une épreuve; elle comptait fiévreusement les minutes en l'attendant. Un matin qu'elle était plus brûlante, on manda le médecin, qui la déclara atteinte d'une fièvre grave. Il rappela à Mme Durand son serment; il était